

*Questions au Feuilleton*

puissant et, de ce fait, est sujette aux contrôles applicables à tous les stupéfiants. Depuis 1963, on s'intéresse à l'usage contrôlé de la méthadone comme traitement adjuvant dans des programmes destinés à la réadaptation sociale et économique des héroïnomanes. En conséquence, la consommation de la drogue a augmenté considérablement et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été informé de l'usage à mauvais escient et de l'abus de la méthadone. Étant donné l'inquiétude sérieuse à ce sujet, l'ancienne Direction des aliments et drogues du Ministère et l'Association médicale canadienne ont formé un comité spécial mixte en 1970 dans le but de réexaminer la question du recours à la méthadone dans le traitement de la toxicomanie. Par suite des recommandations de ce Comité et de celles d'autres experts dans ce secteur, de nouveaux règlements ont été mis en application le 1<sup>er</sup> juin 1972, soumettant la méthadone à des contrôles encore plus sévères et n'en permettant l'usage qu'à des praticiens spécialement autorisés. Ces règlements ont entraîné une diminution sensible de la consommation de cette drogue, et en ont régularisé l'usage.

2. a) Nombre de cliniques autorisées à utiliser la méthadone dans le traitement de la toxicomanie: 33. b) Colombie-Britannique, 14; Alberta, 2; Saskatchewan, 2; Manitoba, 2; Ontario, 5; Québec, 7; Nouvelle-Écosse, 1.

3. Toxicomanes traités à la méthadone: Octobre et novembre 1974: Colombie-Britannique, 837; Alberta, 45; Saskatchewan, 34; Manitoba, 51; Ontario, 201; Québec, 43; Nouvelle-Écosse, 1. Les renseignements sur les âges des toxicomanes traités à la méthadone ne sont pas disponibles.

4. Importations canadiennes de méthadone: 1966, 3.29 kg; 1967, 5.71 kg; 1968, 10.4 kg; 1969, 13.4 kg; 1970, 30.19 kg; 1971, 40.59 kg; 1972, 40.680 kg; 1973, 0.001 kg; 1974, 22.5 kg. Ces nombres indiquent une diminution de la consommation après la mise en vigueur de contrôles supplémentaires en 1972, et l'importation presque nulle de la drogue en 1973 est due à la consommation des restes de stock de l'année précédente.

5. Il existe une documentation limitée sur les effets de la méthadone et sur les résultats des cures d'entretien à la méthadone. Le rapport du Comité spécial mixte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Association médicale canadienne, créé dans le but d'étudier l'usage de la méthadone dans le traitement de la toxicomanie, a été publié en 1971. La Commission LeDain a également abordé ce sujet. La Direction générale de la protection de la santé continue d'évaluer cette méthode de traitement.

L'OCCO

Question n° 1672—**M. Mazankowski:**

1. Combien de sociétés ou de personnes ont été employées à titre juridique ou consultatif depuis la création de l'OCCO?

2. a) Quel est leur nom, b) combien a-t-on versé annuellement à chacune d'elles, jusqu'en décembre 1974 inclusivement?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Comme l'Office canadien de commercialisation des œufs ne reçoit pas de fonds du gouvernement pour ses transactions, on estime que les renseignements demandés sont confidentiels pour l'Office.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES FONCTIONNAIRES POSTÉS À L'ÉTRANGER, PAR CONTINENT

Question n° 1758—**M. Herbert:**

D'après le budget du ministère de l'Industrie et du Commerce, [Mlle Campbell.]

combien de fonctionnaires seront affectés, au cours du mois d'avril 1975, en a) Amérique du Nord, sauf au Canada, b) Amérique du Sud, c) Europe, d) Asie, e) Océanie?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** a) Amérique du Nord (sauf le Canada) 104; b) Amérique du Sud 34; c) Europe 91; d) Asie 26; e) Océanie 21.

LES SERVICES D'OPHTALMOLOGIE DISPENSÉS AUX AUTOCHTONES DES T. N.-O.

Question n° 1766—**M. Firth:**

Existe-t-il actuellement un accord en vertu duquel le gouvernement engage des optométristes pour soigner les autochtones des Territoires du Nord-ouest et, a) dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de créer un service médical de ce genre, b) dans l'affirmative, quand le service a-t-il été inauguré?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Non. a) Non. b) Le gouvernement, représenté par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, estime que le simple contrôle de l'acuité visuelle et la prescription de verres correcteurs ne constituent pas un service complet pour les autochtones. Au lieu de cela, trois zones des Territoires du Nord-Ouest bénéficient des services d'ophtalmologistes, employés sous contrat par l'intermédiaire d'universités, qui visitent régulièrement les villages et procèdent au diagnostic et à la mesure de la réfraction. Ainsi, dans la zone du Mackenzie, les services d'ophtalmologie sont dispensés sous la direction d'un ophtalmologiste qualifié basé à Yellowknife. La solution proposée qui consisterait à employer des optométristes pour toutes les mesures de réfraction nécessaires ne permettrait pas de découvrir les autres troubles de la vision qui, bien que moins nombreux, sont beaucoup plus dangereux pour les gens qui en souffrent et qui, éventuellement, devront être envoyés dans le sud pour consulter un ophtalmologiste. Cette solution augmenterait donc le coût et irait à l'encontre de l'objectif du ministère qui est de promouvoir le diagnostic et le traitement dans la communauté même de résidence, chaque fois que c'est possible.

L'OBJECTIF VISÉ PAR LE CALENDRIER DU MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 1777—**M. Towers:**

1. Pourquoi publie-t-on chaque année le calendrier du ministère des Postes?

2. Comme les renseignements qui sont imprimés au verso des pages sont affichés dans tous les bureaux de poste et aussi ailleurs, la publication de ce calendrier remplit-elle avant tout une fonction publicitaire et, dans la négative, pourquoi?

3. Pourquoi le calendrier a-t-il été publié cette année, alors qu'il est censé y avoir une réduction des dépenses gouvernementales?

4. a) Comment s'effectue la distribution du calendrier, b) s'il faut en faire la demande, comment les contribuables sont-ils informés qu'il est disponible?

5. a) Sur les calendriers 1974 et 1975, qui a permis de remplacer la fête de la Reine par celle de Dollard, dans la version française, b) qu'est-ce que Dollard a à faire avec cette fête, puisque le gouvernement a proclamé que la fête de la Reine Victoria était une fête légale, c) pourquoi n'a-t-on pas appliqué la même règle pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, qui elle, n'a pas d'équivalent anglais?

6. Pourquoi a-t-on laissé un espace vide pour le 1<sup>er</sup> juillet, au lieu d'indiquer qu'il s'agit de la fête du Dominion?